

PAKISTAN

Liste d'engagements spécifiques

(Seul le texte anglais fait foi)

PAKISTAN - LISTE D'ENGAGEMENTS SPECIFIQUES

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>I. ENGAGEMENTS HORIZONTAUX</p> <p>TOUS LES SECTEURS INCLUS DANS CETTE LISTE</p>	<p>3) i) Sauf dans le cas des bureaux de représentation qui sont expressément signalés dans la présente liste, les engagements au titre de la "présence commerciale" sont subordonnés à la constitution en société au Pakistan avec une participation étrangère maximale au capital de 51 pour cent, à moins qu'un autre pourcentage ne soit indiqué pour tel ou tel secteur ou sous-secteur.</p> <p>ii) Tous les frais des bureaux de représentation lorsqu'ils sont expressément prévus dans la présente liste doivent être couverts au moyen de fonds venus de l'étranger. Ces bureaux se limiteront à une activité de liaison ou de représentation des intérêts de la société mère à l'étranger.</p>	<p>3) L'acquisition de biens immobiliers par des sociétés ou personnes physiques non pakistanaïses est subordonnée à une autorisation délivrée cas par cas compte tenu du but et de l'emplacement de l'entreprise.</p>	

PAKISTAN (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>4) Non consolidé sauf pour ce qui concerne l'entrée ou le séjour temporaire de personnes physiques jusqu'à un maximum de 50 pour cert dans les catégories supérieures (à savoir les dirigeants et les spécialistes) dans chaque entreprise. Ces personnes physiques devront avoir été employées par des personnes morales d'un autre Membre pendant au moins un an avant la date de dépôt de leur demande d'entrée au Pakistan et devront être transférées pour le service de cette personne morale au Pakistan.</p> <p>i) Les dirigeants sont: les personnes qui, dans une organisation, ont essentiellement pour tâche de gérer celle-ci ou d'en fixer les buts et les politiques ou bien ceux d'un de ses éléments ou fonctions majeurs, qui disposent d'un large pouvoir de décision et auxquelles les cadres de rang supérieur ou le conseil d'administration n'adressent que des indications ou directives de caractère général.</p>		

PAKISTAN (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	ii) Les spécialistes sont: des personnes qui, dans une organisation, ont de très grandes compétences et une connaissance très poussée des produits, des services, du matériel de recherche, des techniques ou de la gestion de l'organisation.		
II. ENGAGEMENTS SECTORIELS			
1. SERVICES FOURNIS AUX ENTREPRISES Services annexes de l'agriculture et de la sylviculture (à l'exclusion de la pêche et de la chasse) (CPC n° 881 + 882) Services annexes des industries extractives (CPC n° 883 + 5115)	1) Non consolidé 2) Non consolidé* 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Non consolidé 2) Non consolidé* 3) Néant	1) Non consolidé 2) Non consolidé* 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Non consolidé 2) Non consolidé* 3) Néant	

* Non consolidé parce que techniquement impraticable.

PAKISTAN (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Services d'ingénierie pour la construction d'infrastructures: ports, digues, centrales hydroélectriques et aéroports seulement (CPC n° 8672)	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé*</p> <p>3) i) participation étrangère au capital social des sociétés de consultations en matière d'ingénierie est limitée à 40 pour cent;</p> <p>ii) <i>Création obligatoire d'associations ou de coentreprises avec des ingénieurs ou sociétés d'ingénierie pakistanais</i></p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé*</p> <p>3) Néant</p>	
Services intégrés d'ingénierie (CPC n° 8673)	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé*</p>	<p>4) Non consolidé</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé*</p>	

* Non consolidé parce que techniquement impraticable.

PAKISTAN (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>3) i) La participation étrangère au capital social des sociétés de consultations en matière d'ingénierie est limitée à 40 pour cent;</p> <p>ii) Création obligatoire d'associations ou de coentreprises avec des ingénieurs ou sociétés d'ingénierie pakistanais</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>3) Néant</p>	<p>3) Néant</p>	
<p><u>Services informatiques et services connexes</u></p> <p>Services de consultations en matière d'installation des matériels informatiques (CPC n° 841)</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	
<p>Services de réalisation de logiciels (CPC n° 842)</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	

PAKISTAN (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Services de traitement de données (CPC n° 843)	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
Services de bases de données (CPC n° 844)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
Services de R&D en sciences naturelles (CPC n° 851)	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	

PAKISTAN (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Services d'essais et d'analyses techniques (CPC n° 8676)	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
SERVICES DE COMMUNICATION			
C. <u>Services de télécommunication</u>			
Services directs de recherche d'informations permanente et de serveur de bases de données (CPC n° 7523)	1) Néant 2) Non consolidé 3) a) Comme pour les mesures applicables à tous les secteurs b) Sous réserve de l'utilisation du réseau de la Pakistan Telecommunication Corporation	1) Néant 2) Non consolidé 3) Néant	

* Non consolidé parce que techniquement impraticable.

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Services de traitement direct de l'information et/ou de données (CPC n° 843)</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) a) Comme pour les mesures applicables à tous les secteurs</p> <p>b) Sous réserve de l'utilisation du réseau de la Pakistan Telecommunication Corporation</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

PAKISTAN (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontière 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>SERVICES DE CONSTRUCTION ET SERVICES D'INGENIERIE CONNEXES</p> <p>Travaux de construction d'ouvrages de génie civil: ponts, autoroutes, tunnels et métros (CPC n° 5132)</p>	<p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Non consolidé*</p> <p>3) i) Comme pour les mesures applicables à tous les secteurs</p> <p>ii) Sous réserve d'une association ou de la création d'une coentreprise avec des ingénieurs ou sociétés d'ingénierie pakistanaï</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Non consolidé*</p> <p>3) Néant</p>	

* Non consolidé parce que techniquement impraticable.

PAKISTAN (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Travaux de construction d'ouvrages de génie civil: voies navigables, ports, digues et autres ouvrages d'hydraulique (CPC n° 5133)</p>	<p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Non consolidé*</p> <p>3) i) Comme pour les mesures applicables à tous les secteurs</p> <p>ii) Sous réserve d'une association ou de la création d'une coentreprise avec des ingénieurs ou sociétés d'ingénierie pakistanais</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Non consolidé*</p> <p>3) Néant</p>	
<p>SERVICES FINANCIERS</p> <p>A. <u>Services d'assurance et services connexes</u></p> <p>Assurance: Assurance sur la vie (CPC n° 81211)</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p>	

* Non consolidé parce que techniquement impraticable.

PAKISTAN (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>3) La participation étrangère au capital-actions des compagnies d'assurance-vie existantes est limitée à 25 pour cent.</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Non consolidé</p> <p>4) Non consolidé</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Bureau de représentation seulement</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>3) Non consolidé</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Non consolidé</p> <p>4) Non consolidé</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Non consolidé</p> <p>4) Non consolidé</p>	
<p>Réassurance et rétrocession (CPC n° 81299)</p> <p>Services auxiliaires de l'assurance (y compris services de courtage et d'agence) (CPC n° 8140)</p> <p>B. <u>Services bancaires et autres services financiers</u> (à l'exclusion de l'assurance)</p>			

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>1) Acceptation de dépôts et d'autres fonds remboursables du public</p> <p>2) Négociation de prêts et d'avances aux fins du financement des professions, du commerce et des investissements dans l'équipement</p> <p>3) Affecturage</p> <p>4) Services de règlements, de recouvrement de fonds et de transferts monétaires</p> <p>5) Garanties et engagements</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Sous réserve de l'examen des besoins économiques, la Banque centrale peut accorder des licences aux banques étrangères pour leur permettre d'exercer des activités bancaires autorisées moyennant l'établissement de succursales constituées en sociétés au Pakistan, avec une participation maximale de 30 pour cent au capital versé de la succursale. L'autorisation préalable de la Banque centrale est obligatoire pour toute personne qui souhaite détenir plus de 4 pour cent des participations bénéficiaires au capital de la société bancaire.</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Non consolidé</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

PAKISTAN (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontalières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>6) Opérations pour compte propre ou pour compte de clients, que ce soit dans une bourse, sur un marché hors cote ou autre, portant sur les instruments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> i) chèques et traites; ii) devises étrangères; iii) accords de taux à terme; iv) valeurs mobilières agréées; v) autres instruments négociables; 			

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>7) Participation à des émissions de tout type de valeurs mobilières, y compris garantie et prestation de services relatifs à ces émissions</p> <p>8) Courage monétaire</p> <p>9) Gestion des fonds de la clientèle</p> <p>10) Conseils financiers et conseils en matière d'investissements</p> <p>Participation à l'émission de valeurs mobilières, y compris garantie et prestation de services relatifs à ces émissions, exclusivement (CPC n° 8132)</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) a) Comme pour les mesures applicables à tous les secteurs b) Sous réserve de l'appartenance à une bourse locale</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p>	

PAKISTAN (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>SERVICES SANITAIRES ET SOCIAUX</p> <p><u>Services hospitaliers</u> (CPC n° 9311)</p> <p>Services médicaux et dentaires (CPC n° 9312)</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) a) Comme pour les mesures applicables à tous les secteurs b) Sous réserve du respect des règlements du Pakistan Medical and Dental Council</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) a) Comme pour les mesures applicables à tous les secteurs</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	

* Non consolidé parce que techniquement impraticable.

PAKISTAN (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>SERVICES RELATIFS AU TOURISME ET AUX VOYAGES</p> <p>A. Hôtellerie et restauration (y compris services de traiteur) (CPC n° 614-643)</p>	<p>b) Sous réserve du respect des règlements du Pakistan Medical and Dental Council</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

* Non consolidé parce que techniquement impraticable.

PAKISTAN (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
b. Services d'agences de voyages et d'organismes touristiques (CPC n° 7471)	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	